



Fiche d'emploi et de poste

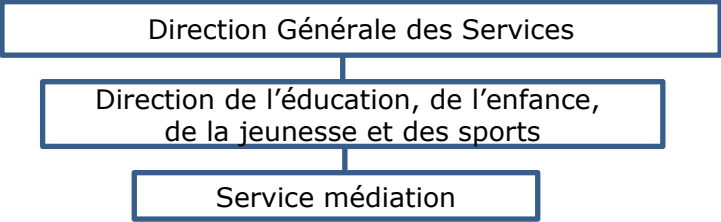
RESPONSABLE DU SERVICE MÉDIATION (H/F)

Grades possibles : Cadre d'emplois des animateurs territoriaux, ou à défaut, recrutement par voie contractuelle selon l'article 3-3 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Classement de l'emploi : Niveau 3.

Nombre de postes ou titulaire du poste

1

PRÉSENTATION DE L'EMPLOI	
INTITULE	Responsable du service médiation (H/F)
RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE	 <pre>graph TD; A[Direction Générale des Services] --> B[Direction de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et des sports]; B --> C[Service médiation];</pre>
RELATIONS	<p><i>Relations internes :</i> relations avec le Maire, les élus, le D.G.S, et collaboration avec l'ensemble des services sociaux et municipaux (CCAS, service sport enfance jeunesse, police municipale, centre socioculturel, services fonctionnels de la ville, service politique de la ville de la Communauté d'agglomération Arlysère...).</p> <p><i>Relations externes :</i> contacts directs avec la population, partenariat avec différents services externes, État (DDCSPP, délégué du Préfet à la politique de la ville, sous-préfecture, PJJ, SPIP...), institutions publiques (Conseil départemental, établissements d'enseignement secondaire...), associations.</p>
CONDITIONS D'EXERCICE	Travail de bureau. Interventions ponctuelles sur le terrain. Horaires réguliers avec variabilité ponctuelle en fonction des événements et des horaires des autres partenaires. Rythme de travail nécessitant réactivité et disponibilité. Respect des obligations de discrétion et de confidentialité. Port éventuel d'une tenue distinctive.
AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉS	Placé(e) sous la responsabilité de la Direction de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et des sports.
CONTINUITÉ DANS LE SERVICE	Le Directeur de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et des sports pour le volet stratégique et organisationnel ; les agents du service pour l'opérationnel.

Dans un contexte d'intensification de la demande sociale en matière de prévention, de sécurité et de développement du besoin de lien social, la ville d'Albertville souhaite structurer son service médiation en créant ce nouveau poste de chef de service.

Le service est aujourd'hui constitué d'un médiateur et de deux adultes relais (un adulte relais est également sous contrat au sein de l'UOA, le club de football de la ville).

Le chef du service aura pour mission d'organiser et de développer la médiation préventive souhaitée par la ville afin de contribuer à lutter contre les incivilités, réguler les conflits par le dialogue, faciliter les liens entre les usagers dans les espaces publics, orienter et faciliter l'accès des usagers aux différents services publics.

MISSIONS DE L'EMPLOI	
Missions Principales	<ol style="list-style-type: none">1) Encadrer au quotidien l'équipe de médiateurs et d'adultes relais.2) Gérer le service médiation (ressources humaines et administration).3) Animer et développer le travail partenarial.



Fiche d'emploi et de poste

RESPONSABLE DU SERVICE MÉDIATION (H/F)

Grades possibles : Cadre d'emplois des animateurs territoriaux, ou à défaut, recrutement par voie contractuelle selon l'article 3-3 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Classement de l'emploi : Niveau 3.

LES ACTIVITÉS

1) Encadrer au quotidien l'équipe de médiateurs et d'adultes relais.

Animer opérationnellement les équipes sur le terrain afin notamment d'assurer une présence active de proximité, prévenir et gérer les situations conflictuelles, lever les incompréhensions entre les personnes et les institutions, mettre en relations avec les institutions.
Organiser les modalités d'intervention des médiateurs et des adultes relais (lieux, stratégie d'action, consignes...).

Analyser l'évolution de l'environnement social du territoire et la traduire en pistes d'actions.
Coordonner les actions de ses collaborateurs ou avec d'autres intervenants professionnels.
Veiller à la sécurisation des actions menées sur le terrain.
Animer les réunions hebdomadaires de service.
Créer et mettre en œuvre des outils de veille sociale et technique (gestion de conflits, incidents, dégradations etc...et feuille de route des médiateurs).
Rendre compte des actions menées au moyen de rapports auprès de son supérieur hiérarchique.

2) Gérer le service médiation (ressources humaines et administration).

Élaborer les plannings, gérer les congés, suivre la formation des agents en lien avec le service des ressources humaines.
Évaluer l'évolution des compétences, des problématiques diverses, participer à des entretiens périodiques d'analyse de la pratique des agents de médiation.
Tenue à jour de tableaux de bords divers, relevés d'heure, bilans d'activité.
Participer aux procédures et entretiens de recrutement.
Assurer la gestion administrative et budgétaire du service.

3) Animer et développer le travail partenarial.

Animer et développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire : Communauté d'agglomération ARLYSÈRE (service politique de la ville), bailleur social (SEM 4V), institutions, associations (MLJ, CSF, UOA, Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, Association Vivre au Val des Roses...).

Participer aux différentes instances de coordination de la prévention de la délinquance (CLSPD, CSP, GPO...).

Participer au développement de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sur le territoire.

Les missions et activités ci-dessus sous entendent des tâches non listées. Par ailleurs, après concertation, les agents peuvent se voir confier d'autres missions dans le cadre du projet de service. Ils peuvent, ponctuellement et/ou en cas de nécessité liée à la mission de service public, assurer d'autres activités.

CHIFFRES CLÉS

Prévention et Sécurité au travail

Conditions spécifiques touchant à la santé et la sécurité au travail

Travail administratif sur poste informatique.
Travail en extérieur dans des lieux parfois sensibles, en équipe ou isolé.
Adaptabilité aux situations. Exposition à des situations de tensions physique et émotionnelle.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE NÉCESSAIRES POUR LE POSTE

Se référer à la fiche d'identification des risques du document unique.



Fiche d'emploi et de poste

RESPONSABLE DU SERVICE MÉDIATION

(H/F)

Grades possibles : Cadre d'emplois des animateurs territoriaux, ou à défaut, recrutement par voie contractuelle selon l'article 3-3 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Classement de l'emploi : Niveau 3.

Compétences générales requises		1	2	3	4
Niveaux de la compétence requise : 1 notions ; 2 utiliser et connaître ; 3 maîtriser ; 4 être expert					
SAVOIRS SAVOIR-FAIRE SAVOIR-AGIR	Caractéristiques du territoire et des domaines d'intervention (cartographie, population, spécificités, tissu associatif...), connaissance du milieu urbain et des publics « jeunesse ».			X	
	Maîtrise des techniques de médiation.			X	
	Maîtrise des techniques d'animation d'équipe : motivation, arbitrage, évaluation.			X	
	Maîtrise des techniques d'organisation du service et de l'activité (consignes et procédures...).			X	
	Maîtrise des outils bureautiques.			X	
	Connaissance de la politique de la ville, des partenaires associatifs et des financeurs.		X		
	Application des règles d'hygiène et de sécurité au travail formalisées par la collectivité.			X	
	Techniques de prise de parole en public.			X	

SAVOIRS COMPORTEMENTAUX	<p>Rigueur, sens de l'organisation, autonomie. Grande discrétion sur les situations. Sens relationnel : savoir écouter avec tact et diplomatie, fermeté et pédagogie, ses interlocuteurs (élus, responsables, agents, partenaires, usagers). Être force de propositions, savoir arbitrer et être réactif en anticipant les situations et les problématiques. Capacité à anticiper les besoins et savoir respecter les échéances.</p>
------------------------------------	--

Diplômes et expériences professionnelles requis	
Diplômes, permis et/ou habilitations	<p>Niveau ou Diplômes requis : Formation supérieure (niveau 6, bac +3/bac +4) dans le domaine de l'animation et/ou de la médiation.</p> <p>Expérience professionnelle : Expérience de terrain indispensable.</p> <p>Habilitations : R.A.S.</p>

Fait à ALBERTVILLE le 08/01/2021 :

Le Responsable N+1	L'agent	Le responsable du S.R.H	Le Directeur Général des Services